



# PRÉFET DU GARD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Affaire suivie par : Valérie MEILAC  
Téléphone : 04 30 08 60 95  
Mél : ddpp@gard.gouv.fr

A.FR.AV  
2811 CHEMIN DE SAINT-PAUL  
PARC LOUIS RIEL  
30129 MANDUEL

Nîmes, le 24 décembre 2020

Objet : réponse suite à signalement défaut d'utilisation de la langue française

Ref : CD 2020-2958

P.J. : 0

Monsieur le Président,

Votre courrier du 17 décembre 2020, enregistré par nos services sous le n° 2020-3599 a retenu toute mon attention. Vous nous signalez un établissement de restauration gardois à l'enseigne « Côté Sushi » sis 8 Boulevard Alphonse Daudet à Nîmes, utilisant une terminologie anglaise sur ses différents supports publicitaires.

Je vous remercie pour les informations que vous avez bien voulu communiquer.

Je vous confirme que les dispositions de la Loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française (dite « Loi Toubon ») s'appliquent dans le cas de toute publicité réalisée par un professionnel.

Les faits décrits étant susceptibles de relever des dispositions législatives et réglementaires dont mes services sont chargés de vérifier l'application, votre signalement sera pris en compte dans la programmation des enquêtes effectuées par mon administration en 2021.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,  
le chef du service

Natacha TRANI